

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

FOYER D'HEBERGEMENT DES HAUTS DE GIEN

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Foyer d'hébergement des Hauts de Gien
3 résidence des Hauts de Gien – BP 63
45502 GIEN CEDEX

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;

- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

A Fonctionnement du pôle ASP :

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle

- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
 - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
 - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

Par ailleurs, les cadres de direction des différentes structures du pôle ont participé, à tour de rôle, à 22 équipes pluridisciplinaires "pro" de la MDA. Ils ont ainsi pu apporter un éclairage de terrain à la réflexion sur les demandes d'orientation et développer leur partenariat avec les services du CD45.

B Formations des professionnels

Par suite de la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
 - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 37 usagers (résidents de Fh, travailleurs d'ESAT, usagers de SAVS et accueil de jour)
 - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 19 professionnels et 25 résidents
- L'analyse de la pratique a concernée 58 professionnels, ; elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

Intitulé formation	Nbre heures	ESATSERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Accompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnels	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnel s	5 professionnels	6 professionnels	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

III. Présentation du Foyer d'hébergement

La PAAG :

Depuis 2022, les 4 structures du giennois, Foyer d'hébergement, SAVS, SSO et FVJ, travaillent à une organisation en plateforme afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées du territoire.

Le CPOM 2024-2028 signé en décembre 2024 est venu formaliser :

- la transformation de l'offre du giennois à travers la création de la PAAG – Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois
- l'évolution au 1^{er} janvier 2025 des agréments des structures qui la composent : Foyer des Hauts de Gien, SAVS, Accueil de Jour (composé du SSO et du FVJ)
- la création par transformation de 7 places de foyer de vie.

Le tableau ci-dessous explique les transformations en faisant apparaître la réalité des agréments en 2024 puis en 2025 :

Capacité				
	2024	2025 Avec transformation partielle du FH (telle que proposée par les gestionnaires)		Commentaire
		Places autorisées	File active	
FH	41 (36 financées)	17	-	Suppression de 19 places (16 pour création du FV et 5 pour extension du SAVS)
SAVS	26	50	75 (ratio 1,5)	5 places de FH supprimées pour création de 15 places SAVS ratio de 3 retenu correspondant au prérequis du CD 4 places SSO supprimées pour création de 9 places SAVS soit un ratio de 2,25 proposé
SSO	9	5	7,5 (ratio de 1,5)	Suppression de 4 places pour création de 9 places SAVS (ratio de 2,25). Suppression en lien avec le taux d'occupation de 2022 de 34 %
FVJ	6	6	9 (ratio de 1,5)	
FV		7	-	Création de 7 places non existantes à ce jour par transformation de 14 places FH soit un ratio de 0,5 conformément au prérequis du CD
Total	82 autorisées 77 financées	85	115,5	

Foyer d'hébergement

- Identité de l'établissement :

Le foyer d'hébergement des Hauts de Gien est l'un des ESMS de la PAAG. Cet établissement accueille des personnes en situation de handicap, il est ouvert 24h / 24, 365 jours par an. Implanté à Gien, ce foyer se veut ouvert : les usagers vivent en appartements « différenciés » répartis sur plusieurs immeubles de la cité. Cette configuration s'assimile, depuis plus de 30 ans, à une démarche inclusive : les résidents sont en effet reconnus et prennent part à la vie de quartier.

Au 31 décembre, le FH est composé de 20 logements-bureaux se répartissant comme suit :

- 4 appartements mobilisés pour les bureaux éducatifs, salles de réunion, ateliers....
- 1 maison individuelle également destinée à l'hébergement des usagers
- 4 appartements T4
- 7 appartements T2
- 4 Appartements T3

- Autorisations et capacité d'accueil :

Officiellement, jusqu'au 31 décembre 2024, l'agrément du foyer d'hébergement est de 41 places dont 6 gelées en 2015, soit 36.

Cependant, en 2023, dans le contexte de transformation de l'offre, le FH a vu, en concertation avec le Conseil Départemental, sa capacité d'accueil passer de 36 usagers à 28 usagers, avec le transfert de 2 postes éducatifs vers le SAVS passé lui-même d'un accueil de 26 places à 50 places.

L'officialisation et l'ajustement des évolutions/transformations de ces agréments ont dû attendre la signature du CPOM 2024/2028 en décembre 2024.

Public accueilli :

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certaines des troubles associés (pathologie psychologique et/ou psychiatrique, autre).

- Missions et objectifs :

La structure a pour objectifs de proposer un accompagnement global à l'utilisateur, notamment grâce à la co-construction avec lui de son Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P)

Les prestations offertes par le FH ainsi que par la plateforme couvrent plusieurs domaines. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé, soit : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- ✓ Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement, soit : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...).
- ✓ Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- ✓ Prestations relatives à la réalisation de soi, soit : proposer un accompagnement thérapeutique ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- ✓ Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne ; soit : proposer des accompagnements liés à l'hygiène ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation ; proposer une aide quant à la gestion financière.
- ✓ Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale, soit : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales.
- ✓ Prestations relatives à l'aide aux déplacements, soit : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports
- ✓ Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes, soit : proposer un temps d'écoute et de soutien à l'usager parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; centre parental, etc.)

Toutes ces prestations tendent à accompagner le développement ou le maintien de l'autonomie des résidents et à favoriser l'inclusion dans le droit commun notamment par l'accès à un logement autonome pour ceux qui le souhaitent.

IV. Ressources humaines

- **Évolution des effectifs :**

Le directeur-adjoint a démissionné de son poste en mai 2024. Il a été remplacé de fin juillet à début octobre puis le poste est à nouveau resté vacant jusqu'au 31 décembre 2024.

Le poste de psychologue, 0,18 ETP, reste non pourvu depuis octobre 2023, faute de candidature.

Durant l'année, nous avons accueilli une stagiaire-éducatrice spécialisée en première année de formation à l'ERTS d'Olivet et 2 autres personnes dans le cadre de stages d'immersion d'une semaine de découverte des métiers du secteur médico-social.

- Implication des équipes :

En début d'année l'équipe éducative s'est fortement mobilisée pour accompagner la fin de vie d'une résidente décédée précocement, et gérer l'impact émotionnel sur les résidents.

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	2 postes (0,8 ETP de DA et 0,18 ETP de psy)
<i>Taux d'absentéisme</i>	3%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0%
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	1
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	78%

Commentaires :

V. Activité et accompagnement des personnes

- **Nombre de personnes accompagnées** : au 31 décembre 2024, 26 personnes résidaient au Foyer.

Deux personnes, âgées de 19 et 25 ans ont été admises au cours de l'année. Trois autres ont quitté la structure pour les motifs suivants : une sortie en milieu ordinaire avec accompagnement SAVS, un décès (à la suite d'une longue maladie) et un retour en famille.

- **Profil des usagers** : parmi les 26 résidents, on décompte 12 femmes et 14 hommes. 50 % de la population accueillie est âgée de 50 ans et plus, 23 % se situe en 30 et 49 ans, 27 % est âgée de moins de 30 ans.

23 résidents sont originaires du Loiret et 3 autres sont respectivement issus des Yvelines et de la Seine et Marne.

77% des personnes accompagnées présentent des troubles de l'efficacité intellectuelle avec pour certaines des troubles associés ; 11,5% d'entre elles souffrent de troubles psychiques.

- **Modalités et types d'accompagnement proposés** :

Sur l'année 2024, le foyer comptabilise 9136 journées distribuées comme suit : 7422 journées de présence effective, 244 journées en hospitalisation et 484 journées d'absence pour convenances personnelles.

L'accueil des stagiaires s'est poursuivi : 5 personnes ont pu, dans le cadre de périodes d'immersion plus ou moins longues, apprécier la vie en foyer d'hébergement. Ces stages ont représenté au total 105 journées. Les personnes accueillies étaient originaires de divers ESMS : Accueil de Jour (2), IME Chantemerle de Gien (1), IME Le clos Saint Martial de Châteauneuf (1) et une personne issue du milieu ordinaire.

À la suite de ces période d'accueil, 2 personnes ont été admises au foyer dans le courant de l'année.

- Diversification de l'offre d'accompagnement

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

<i>Indicateurs communs</i>	2024
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%

Commentaires : L'appropriation des nouveaux PAP, dans le cadre du déploiement du dossier unique de l'utilisateur, est aujourd'hui effective

<i>Structures concernées</i>	<i>Indicateurs spécifiques</i>	2024
<i>PAAG</i>	<i>Part de PAP unique</i>	14 %

Commentaires : Le développement des PAP unique au sein de la PAAG est une démarche bien intégrée par les professionnels qui ont su s'adapter à la nécessaire évolution des pratiques.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Février 2024
Nombre de réunions	2
Dates des réunions	16 mai et 19 septembre

- Autres actions (autodétermination, rencontres familles).

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	44%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	54%
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires :

Organisée dans le cadre de la PAAG et avec les collègues de l'ESAT de Dampierre, Les professionnels ont grandement apprécié le fait de pouvoir partager 2 journées de formation dédiée à l'autodétermination avec une partie des usagers. Cette expérience satisfaisante sera reconduite en 2025 dans d'autres ESMS du pôle ASP.

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue : mise en place d'un COFIL qualité auquel sont associés un professionnel de chaque structure de la PAAG.

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024: 1 (réunion lancement)	4	Réunions d'équipe

- Travaux relatifs aux évaluations : la mise en œuvre du COFIL qualité, organisé au niveau de la PAAG et auquel participe un salarié de chaque structure, est le premier pas vers la mise en route de l'auto-évaluation permanente.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	
Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

Commentaires :

Travail associatif en cours pour les définir et élaborer la procédure à suivre. Dans l'attente, la régulation se fait en réunion d'équipe si nécessaire.

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	56%

Commentaires :

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) :

Commentaires :

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Lancement du Copil qualité en mars 2024
- Généralisation et utilisation croissante du DU (dossier unique de l'utilisateur)

- Réalisation et validation du règlement de fonctionnement en janvier
- Travail avec les équipes pour développer le travail transversal aux 4 structures de la PAAG pour faire vivre le projet de plateforme

- Perspectives 2025 :

- Projet de la PAAG à écrire au regard de la transformation de l'offre actée dans le CPOM et des nouveaux agréments
- Révision outils 2002-2 (livret d'accueil, DIPEC et CS) à poursuivre
- Mise en conformité par rapport au CPOM et nouvel arrêté de fonctionnement actant 24 places dont 17 FH et 7 FVJ
- Préparation de l'évaluation qui aura lieu fin 2026.

Edith CHRISTIN, cheffe de service

Agnès SERGENT , Directrice du Pôle ASP